Plateforme belge contre la pauvreté
et l'exclusion sociale UE 2020

Date : 19/06/2017
Procès-verbal

Rapporteurs : Fabrizio Leiva-Ovalle et Evelyne Wittke

1. Personnes présentes

Voir liste de présence séparée

2. Ordre du jour

1. *Approbation du PV de la réunion précédente*
2. *Pilier social*
3. *Programme National de Réforme (PNR) 2017 et Recommandations de la Commission européenne adressées à la Belgique*
4. *Conseil des Ministres extraordinaire sur les questions relatives à la lutte contre la pauvreté*
5. *Proposition de Jean Peeters*
6. *Divers*

3. Compte rendu de la réunion

3.1 Compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé. Il y a cependant quelques corrections de texte à apporter. Dans le cadre de l'évolution européenne, le Pilier Social met en œuvre une coopération renforcée. Les Droits sociaux sont réalisés par les Etats membres.
Bruno VINIKAS rappelle la publication du Forum des inégalités concernant la difficile mesure de la pauvreté (en français uniquement).

3.2 Pilier social

Le 26 avril 2017 a eu lieu le lancement du Socle européen des Droits sociaux.
Le Parlement européen a plaidé pour l'établissement d'un socle européen des droits sociaux solide qui renforce les droits sociaux de façon à avoir une incidence positive sur la vie des personnes à court et à moyen terme et à soutenir la construction européenne au 21e siècle . Le Conseil européen a souligné la nécessité de s'attaquer en priorité au problème de l'insécurité économique et sociale et a appelé à construire un avenir prometteur pour tous, à préserver notre mode de vie et à offrir de meilleures perspectives aux jeunes .

Le socle européen des droits sociaux a pour objectif de servir de guide pour atteindre des résultats en matière sociale et d'emploi, de relever les défis actuels et futurs et de satisfaire les besoins essentiels de la population, tout en faisant en sorte que les droits sociaux soient mieux consacrés et mis en œuvre.
La réalisation des objectifs du socle européen des droits sociaux est un engagement et une responsabilité partagés par l'Union, ses États membres et les partenaires sociaux.

Le projet « Pilier social » est présenté par Madame Josée Goris du SPP Intégration sociale. Vous trouverez la présentation en annexe. Vous trouverez également de plus amples explications dans la

« Proposition de proclamation interinstitutionnelle sur le socle européen des droits sociaux » ci-jointe.

Les conclusions suivantes peuvent être tirées de la discussion :

- BAPN a organisé la semaine dernière une conférence à ce sujet. Il en résulte que la question sociale doit être mise sur la table de discussion des piliers sociaux.
- Le pilier social est une matière européenne et en association avec les pays de la zone euro. Nous n'avons que peu de pouvoir. Si les contributeurs avaient formulé plus explicitement les propositions, la Belgique aurait eu plus de poids.
- Davantage d'originalité aurait bénéficié la visibilité des contributions.
- Quid des Golden Rules ? Elles pourraient représenter une opportunité pour une stratégie sociale : exclusion des investissements sociaux dans le calcul du déficit budgétaire des état (plus de flexibilité par rapport à la règle des 3%) ;
- Aucune unité pour les pays de la zone euro. Faible engagement au sein du Pilier social. En effet, certains s'opposent même au principe du pilier social (Pologne, Hongrie et pays Baltes) ce qui entraine une Europe à 2 vitesses ; Il y aurait lieu de revoir aussi les objectifs de développement durable (en y incluant la lutte contre la pauvreté) ; quid des immigrés arrivant en nombre aux portes de l'Europe ? ; Quid des pays hors zone Euro ?
- Instauration d'un revenu minimum (que l'on essaie de promouvoir depuis la présidence 2010). Il y a lieu aussi de se poser la question de l'influence sur le coût de la vie avec / ou sans revenu minimum (inflation). Le revenu minimum pourrait être aussi un stimulus pour l'économie (augmentation du pouvoir d'achat et augmentation de la consommation)
- L'an dernier, de nombreuses personnes étaient septiques par rapport à la mise en œuvre de ce pilier social et déclaraient que cela n'allait rien changer.
- Remarque du Président : Beaucoup de personnes étaient opposées à l'élargissement de l'Union européenne et souhaitaient tout d'abord un approfondissement de la coopération entre les états membres. Si l'on peut avancer dans une Europe plus sociale, il s'agit alors d'un grand pas en avant. Les Etats Unis peuvent être pris pour modèle bien que l'on peut aussi constater de nombreuses disparités dans les différents Etats.

3.3. Programme National de Réforme (PNR) 2017 et Recommandations de la Commission européenne adressées à la Belgique

Via le Programme National de réforme, la Commission européenne analyse la situation économique des états membres. Elle formule des directives spécifiques à chaque Etat.

La Commission européenne se montre positive en ce qui concerne les avancées engrangées en 2017 par la Belgique dans les réformes structurelles de l'économie. Le gouvernement fédéral et les gouvernements des Communautés et des Régions ont formulé des observations et des éclaircissements appréciés.

La Commission européenne met l'accent sur ses recommandations sur ce qui peut être réalisé dans les 12 à 18 mois.

Les thèmes suivants sont abordés :

- Politique fiscale : le renforcement de la reprise économique et de la viabilité des finances publiques en matière d'investissements et en particulier les infrastructures de mobilité.
- Accompagnement des groupes les plus défavorisés, y compris les personnes issues de l'immigration afin que ceux-ci puissent avoir un accès égal à une éducation de qualité, à la formation professionnelle et à de l'emploi.

- Investir dans le capital de connaissances, de la technologie et de l'innovation numérique (augmentation de la concurrence dans l'économie de détail et services)

Les conclusions suivantes peuvent être tirées de la discussion :

- Avec la crise des migrants, la Commission européenne a misé sur l'intégration des conseil de EMCO (Comité de l'Emploi) et de EPSCO (Conseil Emploi et affaires sociales) afin d'établir une opinion pour intégrer des migrants dans le circuit du travail le plus tôt possible en début d'accueil en prévoyant des cours linguistiques, informations de base sur le pays d'accueil, formation par le travail,…) Il y a lieu aussi de prévoir un accueil spécifique pour les enfants.
- Les CPAS ont un rôle à jouer afin de fournir une offre spécifique (par exemple structure prévue pour l'apprentissage d'une langue pour les primo arrivants). L'idéal est de commencer tout au début de l'accueil mais c'est en contradictoire car il n'est pas certain que le migrant aie le statut de « réfugié ». De plus, offrir un emploi à un migrant et le former constitue un investissement qui est non valorisé si la personne ne reste pas en Belgique. Il y a une distinction pour le dispositif d'accueil pour les migrants d'origine européenne ou d'origine extra européenne.
- La FBE et VOKA n'ont pas une approche très concrète à l'heure de proposer l'accès au marché du travail.
- Certaines communes proposent un apprentissage possible mais pas obligatoire.
- Le nombre des diplômes reconnus a augmenté. On se base sur les formations et pas sur les compétences. L'octroi de bourses d'études doit rester une priorité. Il s'agit cependant d'une compétence communautaire. Cet avantage permet de donner une deuxième chance aux étudiants en situation précaire de se former afin d'avoir une vie digne et humaine. Les jeunes des zones rurales rencontrent des obstacles à l'accès aux bourses. Habiter loin des grandes villes jouent en leur défaveur.
- Les subventions de fonctionnement octroyées aux écoles et instituts ont diminué (-25%). Les étudiants doivent aussi suppléer à cette réduction des pouvoirs subsidiant.
- Une étude sur la digitalisation du monde du travail devrait aussi être effectuée afin d'en mesurer l'impact (quelles sont nos attentes, quelle est notre offre si l'on remplace des personnes qualifiées par des robots,….)
- La classe moyenne doit faire l'objet d'une attention particulière. La polarisation de la société fait que cette catégorie est en train de dégringoler.
- Les minima sociaux sont des enjeux cruciaux. Le gouvernement a pris des mesures pour éviter l'exclusion
- Une augmentation des allocations de remplacement devrait être effectuée pour arriver à la norme européenne.
- La compétence de l'emploi a été transférée aux régions. Le fédéral jouait un rôle important dans l'économie sociale avant le 6ème réforme.
- La fracture numérique aura aussi des conséquences
- BAPN est très critique sur les instruments macro-économique car fortement libéral.
- On peut aussi constater une augmentation de la pauvreté. Les accords conclus dans le projet 2020 sont fortement compromis
- Il est aussi difficile d'avoir un projet européen commun.

3.4. Conseil des Ministres extraordinaire sur les questions relatives à la lutte contre la pauvreté.

Un conseil des ministres extraordinaire sur les questions relatives à la lutte contre la pauvreté sera prochainement prévu. Il avait, dans un premier temps été programmé pour le 8 juin 2017 mais il a été postposé au mois de juillet 2017.

L'administration fédérale va formuler des propositions concernant des mesures de lutte contre la pauvreté.

Les propositions suivantes ont été formulées lors de la discussion :

- 1) Augmentation des allocations de remplacement au niveau de la norme pauvreté européenne (pauvreté, handicapé,…)
- 2) demande d'une attention particulière pour la lutte contre la fracture numérique
- 3) enlever les freins concernant le travail volontaire
- 4) lutte contre la pauvreté des enfants
- 5) le non-accès et le non-recours au droit (non take-up) : demande d'octroi automatique des droits et meilleurs accès aux droits (simplification administrative)
- 6) trouver une solution pour la catégorie « cohabitant » et éliminer cette catégorie
- 7) lutte contre la pauvreté énergétique (fonds énergie, fonds social mazout,….)
- 8) élargir le champ des exceptions en privilégiant les investissements sociaux

3.5. Proposition de Jean Peeters

Monsieur Jean Peeters de l'ASBL Front Commun SDF nous a fait part de ses réflexions par rapport à la problématique du sans-abrisme, et plus particulièrement en région bruxelloise.

Plus de trois cents personnes sont dans la rue à Bruxelles. Parmi elles, un nombre important de polonais. Beaucoup de personnes sans-abri proviennent de l'étranger.
De nombreux services d'aide sont impliqués dans la capitale et proposent des services aux personnes sans-abri. Ce qui provoque un « appel d'air ». Un meilleur recensement est aussi mis en place. Beaucoup de moyens financiers sont aussi utilisé pour la gestion du sans-abrisme et n'arrive pas directement aux ayants droits.

Constatation : il n'y a pas de mesures prévues pour éviter de se retrouver à la rue.

Les remarques suivantes ont été formulées pour essayer de solutionner cette problématique :

- Le fédéral n'est pas compétent en matière de logement. Il y a lieu de prévoir des réunions avec la Cocom
- Les régions se penchent aussi sur la problématique du sans-abrisme par l'instauration du plan hiver.
- Le projet Housing first a été testé dans plusieurs villes de Belgique et a démontré sa faisabilité, utilité.
- Julien propose la création d'un groupe de travail qui pourrait se pencher sur la problématique. Fabrizio est chargé d'organiser ce groupe de travail.

3.6. Divers

- Etude du plan fédéral de lutte contre la pauvreté. Une note sur « la difficile mesure de la pauvreté et les raisons d'en parler » existe en PDF. Vous pouvez cliquer sur le lien : Pauvérité N° 14

- Le projet de loi sur la criminalisation des squats a été déposé à la chambre et est en passe d'être voté. Si cette loi est promulguée, il sera encore plus compliqué aux sans-abri de trouver un refuge.
- Rappel du rôle de la plateforme : la plateforme est une instance de préparation à la politique belge en matière de stratégie européenne. Elle n'a aucun pouvoir.

Les prochaines réunions de la plateforme auront lieu :

- Le 19 septembre à 9 h 30
- Le 14 décembre à 13 h 30.

Le lieu de la réunion vous sera communiquer ultérieurement.